

# ONDRES

Fronton et Mur à gauche LARRENDART Place R. Feuillet

Samedi 3 Décembre 2022

7h00 à 17h00

## GRAND

# VIDE GRENIER

Organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves d'Ondres

Renseignements et Inscriptions par SMS au 06.42.23.35.30

Soyez compréhensifs, nous travaillons

SMS avant d'envoyer le règlement pour vous assurer qu'il reste de la place

Vente au déballage ouverte à tous (Règlement joint)

### Prix des emplacements

Intérieur : 7 € le mètre linéaire avec table

6 € le mètre linéaire sans table

Extérieur : 4 € le mètre linéaire sans table

2 € par réservation  
reversés au Téléthon

## BUVETTE - SANDWICHS - FRITES

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES A L'INTERIEUR EST LIMITE

SMS POUR RESERVER ET RETOURNEZ CE BON AU PLUS TOT

TOUTE INSCRIPTION IMCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Merci de joindre une photocopie de pièce d'identité ou de carte professionnelle

### Bon de réservation du Vide Grenier du Samedi 3 décembre 2022 :

Nom ..... Tél : .....

Longueur souhaitée : .....mètres Table : OUI / NON Intérieur / Extérieur

(Rayer la mention inutile)

Ci-joint le chèque de : ..... € (à l'ordre de la A.P.E. ONDRES)

Bon à retourner à :

Signature

A.P.E Ondres,

68 avenue du 8 mai 1945, 40440 Ondres

Ne pas jeter sur la voie publique



### REGLEMENT

du VIDE-GRENIER

du 3 décembre 2022

Organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves d'ONDRES au profit des écoles de Ondres

- 1- Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers munis d'une pièce d'identité et aux professionnels munis de leur carte professionnelle. L'exposant atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année.
- 2- Le Vide Grenier est ouvert au public de 7 h 00 à 17 h 00. Les bénéfices récoltés seront redistribués aux écoles de la commune. 2€ par réservation seront reversés à l'AFM-Téléthon.
- 3- Les emplacements délimités par l'A.P.E. sont situés uniquement à l'intérieur de Larrendart et sur le fronton d'Ondres. Le prix des emplacements est de :
  - 7 € le mètre avec table et banc dans Larrendart
  - 6 € le mètre sans table et sans banc dans Larrendart
  - 4 € le mètre sans table et sans banc en extérieur
- 4- Les inscriptions sont prises soit :
  - **Par SMS** : elles deviennent effectives à la réception du chèque de règlement et de la pièce d'identité sous 15 jours après la réservation. Toute réservation incomplète ne sera pas prise en compte et la place sera attribuée à un autre exposant.
  - **Le jour même** à partir de 6 h 00 (dans la limite des places disponibles).
  - **Une pièce d'identité ou carte professionnelle** du vendeur sera demandée à l'inscription.L'attribution des places se fera dans l'ordre chronologique des inscriptions.
- 5- L'installation des exposants se fera à partir de 6 h 00. Après installation rapide les exposants doivent stationner leur véhicule **dans la cour de l'école élémentaire** à proximité du vide grenier. L'association décline toute responsabilité en cas de non-respect de ce mode de stationnement pouvant entraîner des contraventions. **Aucun départ n'est possible avant 17h et les véhicules ne sont autorisés qu'à partir de 17h.**
- 6- En cas de désistement moins de 7 jours avant la date, **aucun remboursement ne sera effectué.** Les places non occupées après 8h ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants, **aucun remboursement ne sera effectué.**
- 7- Seuls peuvent être vendus des **objets d'occasion.** Aucune denrée alimentaire ne pourra être vendue au cours du Vide Grenier. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur, en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc).

Ne pas jeter sur la voie publique

- 8- **Aucun portant ne sera accepté dans les emplacements avec tables.** Les espaces définis devront être strictement respectés pour ne pas perturber le passage. Les portants seront acceptés dans les emplacements sans table uniquement.
- 9- **Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement** au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Des bennes à destination d'Emmaüs seront mises à disposition pour les **dons d'objets ou vêtements en bon état**. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- 10- L'événement peut être annulé sur décision préfectorale en fonction de la situation sanitaire, seul motif impliquant un remboursement de l'emplacement.
- 11- **Exclusion sans remboursement si non-respect du règlement intérieur.**

*L'A.P.E. d'ONDRES.*